



# CONSEIL MUNICIPAL – LISTE DES DELIBERATIONS

## SÉANCE DU 20 FEVRIER 2026

### COMMUNE DE CHESSY

Mise en ligne le 30/03/2026

#### Présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE

#### Pouvoirs :

Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET  
Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ  
Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT  
Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY  
Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH  
Madame Béatrice SCHUMACHER

#### Secrétaire de séance :

Madame Dominique CHARDONNIERAS

#### Quorum :

Membres du Conseil municipal en exercice : 29  
Membres du Conseil municipal présents et représentés : 25  
Membres du Conseil municipal absents non représentés : 4

## Liste des délibérations prises :

- 2026-001** Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2025 / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-002** Vote du budget primitif 2026 – commune et budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma » / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-003** Vote des subventions 2026 aux budgets : Gestion immobilière / Cinéma / Caisse des écoles / Centre communal d'actions sociales / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-004** Vote des subventions aux associations – exercice 2026 / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-005** Bilan des locations de salles – année 2025 / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-006** Bilan des ventes de concessions funéraires – année 2025 / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-007** Conventions d'objectifs et de financement entre avec la Caisse d'allocations familiales et la commune pour les trois crèches municipales – année 2026 / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-008** Convention d'accueil des enfants extérieurs à la commune conclue avec la commune de Serris (classe Ulis) / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-009** Accueil de loisirs sans hébergement n°3: modification de la fiche financière et avenants aux marchés de travaux (maîtrise d'ouvrage déléguée) / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-010** Bilan du second semestre 2025 du cinéma Studio 31 / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-011** Bilan des acquisitions et cessions foncières Année 2025 / **adoptée à l'unanimité**
- 2026-012** Dénomination de la voie nouvelle en continuité de la Rue des Grands Prés afin d'établir l'adressage de l'opération immobilière en cours sur le lot AF5D9, parcelle cadastrée AL 262 / **adoptée à l'unanimité**

**Fin de la séance à 21h15**

Chessy, 20 février 2026

Le Maire,  
Olivier BOURJOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.001</b>  |   |                        |
|--|---|------------------------|
| <b>Date de convocation :</b> 13/02/2026  | <b>Date d'affichage :</b> 13/02/2026  |                        |
| <p>L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.</p>   |   |                        |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18   | Nombre de votants : 25 |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |   |                        |
| <b>OBJET</b>   | <b>Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2025.</b> |                        |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Vu la délibération n°2022-12-01 relative à la mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal ;</p>   |   |                        |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_001-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.001

Vu le courriel en date du 19 février 2026 de monsieur Jean-Pierre GALLARDO formulant une demande de révision d'une mention du procès-verbal ;

Considérant que la dernière séance du conseil municipal a eu lieu le 12 décembre 2025 ;

Considérant que le procès-verbal de ladite séance du Conseil municipal a été rédigé et transmis aux membres du Conseil municipal dans les délais légaux ;

Considérant qu'aucune observation ni correction n'a été formulée par les membres du Conseil municipal concernant le procès-verbal ;

Considérant qu'aucune objection n'a été soulevée lors de l'examen de ce procès-verbal ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2025, tel qu'il a été présenté.

**PREND ACTE** de la demande de correction formulée par Monsieur Jean-Pierre GALLARDO.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,  
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_001-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.002</b>  |  |                                      |
|--|--|--------------------------------------|
| <b>Date de convocation : 13/02/2026</b>  |  | <b>Date d'affichage : 13/02/2026</b> |
| L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.  |  |                                      |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18  | Nombre de votants : 25               |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |  |                                      |
| <b>OBJET</b>   | <b>Vote du budget primitif 2026 – commune et budgets annexes<br/>« Gestion immobilière » et « cinéma »</b> |                                      |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil municipal en séance du 12 décembre 2025 ;</p>   |  |                                      |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_002-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.002

Vu le projet de budget primitif de la commune et des budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma » pour l'exercice 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 29 janvier 2026 ;

Considérant que les budgets primitifs 2026 ont été élaborés conformément aux orientations budgétaires fixées et qu'ils sont présentés en équilibre réel, conformément aux dispositions légales et aux règles budgétaires en vigueur ;

Considérant que les crédits sont votés par chapitre, sans vote par article, conformément à l'article L.2312-2 du CGCT :

### Budget de la commune

#### Fonctionnement en dépenses

| CHAPITRE                                       | MONTANT BP 2026        |
|--|------------------------|
| 011 - Charges à caractère général              | 5 916 592,90 €         |
| 012 - Charges de personnel, frais assimilés    | 8 132 600,00 €         |
| 014 - Atténuations de produits                 | 810 000,00 €           |
| 65 - Autres charges de gestion courante        | 1 534 080,00 €         |
| 66 - Charges financières                       | 87 674,45 €            |
| 67 - Charges exceptionnelles                   | 10 000,00 €            |
| 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires | 34 400,00 €            |
| 023 - Virement à la section d'investissement   | 1 302 432,65 €         |
| 042 - Opérations d'ordre transfert en section  | 800 000,00 €           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                           | <b>18 627 780,00 €</b> |

#### Fonctionnement en recettes

| CHAPITRE   | MONTANT BP 2026 |
|--|-----------------|
| 013- Atténuations de charges                       | 92 000,00 €     |
| 70 - Produits services, domaine et ventes diverses | 1 175 700,00 €  |
| 73 - Impôts et taxes                               | 650 000,00 €    |
| 731 - Fiscalité locale                             | 15 340 500,00 € |
| 74 - Dotations et participations                   | 1 318 580,00 €  |
| 75 - Autres produits de gestion courante           | 30 000,00 €     |
| 77 - Produits exceptionnels                        | 10 000,00 €     |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_002-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.002

|   |                        |
|---|------------------------|
| 78 - Reprise sur amortissements               | 4 000,00 €             |
| 042 - Opérations d'ordre transfert en section | 7 000,00 €             |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                          | <b>18 627 780,00 €</b> |

### Investissement en dépenses

| CHAPITRE   | MONTANT BP 2026        |
|--|------------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves             | 10 000,00 €            |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                   | 370 900,00 €           |
| 20 - Immobilisations incorporelles                   | 360 000,00 €           |
| 21 - Immobilisations corporelles                     | 2 132 391,00 €         |
| 23 - Immobilisations en cours                        | 15 490 282,00 €        |
| 27 - Autres immobilisations financières              | 500,00 €               |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 7 000,00 €             |
| 041 - Opérations patrimoniales                       | 186 000,00 €           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>18 557 073,00 €</b> |

### Investissement en recettes

| CHAPITRE  | MONTANT BP 2026        |
|---|------------------------|
| 13 - Subventions d'investissement               | 3 576 912,00 €         |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées              | 11 679 728,35 €        |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves        | 1 010 000,00 €         |
| 165 - Dépôts et cautionnements reçus            | 2 000,00 €             |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement  | 1 302 432,65 €         |
| 040 - Opérations ordre transfert entre sections | 800 000,00 €           |
| 041 - Opérations patrimoniales                  | 186 000,00 €           |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>18 557 073,00 €</b> |

### Budget gestion immobilière

### Fonctionnement en dépenses

| CHAPITRE                                | MONTANT BP 2026 |
|---|-----------------|
| 011- Charges à caractère général        | 363 685,33 €    |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 3 000,00 €      |
| 66 - Charges financières                | 154 800,00 €    |
| 67 - Charges spécifiques                | 5 000,00 €      |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_002-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.002

|   |                     |
|---|---------------------|
| 68 - Dotations aux amortissements et provisions | 7 000,00 €          |
| 023 - Virement à la section d'investissement    | 49 514,67 €         |
| 042 - Opérations d'ordre transfert en section   | 355 000,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>938 000,00 €</b> |

### Fonctionnement en recettes :

| CHAPITRE                                 | MONTANT BP 2026     |
|--|---------------------|
| 73 - Impôts et taxes                     | 4 000,00 €          |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 934 000,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>938 000,00 €</b> |

### Investissement en dépenses :

| CHAPITRE                             | MONTANT BP 2026       |
|--------------------------------------|-----------------------|
| 16 - Emprunts et dettes assimilées   | 404 000,00 €          |
| 165 - Dépôts et cautionnements reçus | 25 000,00 €           |
| 21 - Immobilisation corporelles      | 621 114,67 €          |
| 23 - Immobilisation en cours         | 979 400,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>2 029 514,67 €</b> |

### Investissement en recettes

| CHAPITRE  | MONTANT BP 2026       |
|---|-----------------------|
| 16 - Emprunts et dettes assimilées              | 1 600 000,00 €        |
| 165 - Dépôts et cautionnements reçus            | 25 000,00 €           |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement  | 49 514,67 €           |
| 040 - Opérations ordre transfert entre sections | 355 000,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>2 029 514,67 €</b> |

### Budget cinéma

#### Fonctionnement en dépenses

| CHAPITRE                                      | MONTANT BP 2026     |
|---|---------------------|
| 011- Charges à caractère général              | 9 010,00 €          |
| 65 - Autres charges de gestion courante       | 56 000,00 €         |
| 66 - Charges financières                      | 16 990,00 €         |
| 023 - Virement à la section d'investissement  | 80 000,00 €         |
| 042 - Opérations d'ordre transfert en section | 2 000,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>164 000,00 €</b> |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_002-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.002

### Fonctionnement en recettes :

| CHAPITRE                                 | MONTANT BP 2026     |
|--|---------------------|
| 75 - Autres produits de gestion courante | 163 000,00 €        |
| 77 - Produits exceptionnels              | 1 000,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>164 000,00 €</b> |

### Investissement en dépenses :

| CHAPITRE                           | MONTANT BP 2026    |
|------------------------------------|--------------------|
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 79 000,00 €        |
| 21 - Immobilisations corporelles   | 3 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>82 000,00 €</b> |

### Investissement en recettes :

| CHAPITRE  | MONTANT BP 2026    |
|---|--------------------|
| 021 - Virement de la section de fonctionnement  | 80 000,00 €        |
| 040 - Opérations ordre transfert entre sections | 2 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>82 000,00 €</b> |

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### Le conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOpte** le budget primitif 2026 du budget principal de la commune et des budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma », tel qu'il sera présenté dans les documents annexes remis sur table, avec équilibre entre recettes et dépenses pour chaque section (fonctionnement et investissement).

**VOTE** les crédits par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à l'article L.2312-2 du CGCT.

**HABILITE** monsieur le Maire, ou son représentant dûment mandaté, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le recensement des recettes et dépenses, la signature des documents budgétaires et l'envoi au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS

Le maire,  
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture  
077-21770119-20260220-DEL\_2026\_002-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.003</b>  |  |                                      |
|--|--|--------------------------------------|
| <b>Date de convocation : 13/02/2026</b>  |  | <b>Date d'affichage : 13/02/2026</b> |
| L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.  |  |                                      |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18  | Nombre de votants : 25               |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |  |                                      |
| OBJET  | <b>Vote des subventions 2026 prévues aux budgets annexes « Gestion immobilière » et « cinéma »</b> |                                      |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1, L.2312-1, L.1612-4 et suivants ;</p> <p>Vu le budget primitif 2026 de la commune et des budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma » ;</p>   |  |                                      |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_003-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.003

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 29 janvier 2026 ;

Considérant que les subventions attribuées aux établissements et organismes sont prévues au budget primitif 2026 ;

Considérant que les montants précis seront communiqués par le service comptabilité et remis sur table avant le vote ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**ATTRIBUE** au titre de l'année 2026 les subventions ci-après :

| Etablissement / organisme           | Montant   |
|-------------------------------------|-----------|
| Caisse des écoles de Chessy         | 140 000 € |
| Centre communal d'action sociale    | 190 000 € |
| Budget annexe - Cinéma              | 140 000 € |
| Budget annexe - Gestion immobilière | 261 000 € |

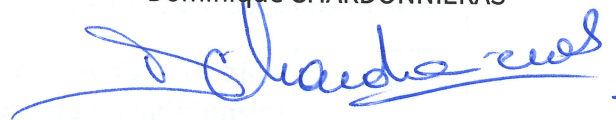
**PREND ACTE** que la dépense correspondante est prévue au budget primitif 2026.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,  
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_003-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.004</b>  |  |                                      |
|--|--|--------------------------------------|
| <b>Date de convocation : 13/02/2026</b>  |  | <b>Date d'affichage : 13/02/2026</b> |
| L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.  |  |                                      |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18  | Nombre de votants : 25               |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |  |                                      |
| <b>OBJET</b>   | <b>Vote des subventions aux associations – exercice 2026</b> |                                      |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1, L.2312-1 et L.1612-4 ;</p> <p>Vu le budget primitif 2026 de la commune ;</p>   |  |                                      |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_004-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.004

Vu les demandes de subventions déposées par les associations locales et consultables en mairie ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 29 janvier 2026 ;

Considérant que ces subventions contribuent au fonctionnement et au développement culturel, sportif et social des associations locales ;

Considérant que les montants exacts sont en cours de consolidation par le service comptabilité et seront remis sur table avant le vote ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**ATTRIBUE** au titre de l'année 2026 les subventions aux associations ci-après :

| Type    | Associations                                   | Montants € |          |
|---------|--|------------|----------|
| Culture | Ecole de musique                               | 62 850 €   | 75 050 € |
|         | Art & Mouvement                                | 10 200 €   |          |
|         | Compagnie du casse-tête                        | 700 €      |          |
|         | Cap théâtre                                    | 500 €      |          |
|         | Grangée de l'histoire                          | 800 €      |          |
| Sport   | Tennis Coupvray Chessy Val d'Europe - TCCVE    | 7 000 €    | 29 000 € |
|         | Val d'Europe Triathlon                         | 1 000 €    |          |
|         | Rugby Val d'Europe RVE                         | 2 000 €    |          |
|         | Val de France Football                         | 5 000 €    |          |
|         | Val d'Europe Montévrain Athlétisme             | 5 000 €    |          |
|         | Lyloo yoga                                     | 1 500 €    |          |
|         | Club de Tennis de table de Chessy              | 400 €      |          |
|         | Val d'Europe Badminton - VEBAD                 | 2 000 €    |          |
|         | Val d'Europe Montévrain basket club - VEMBC    | 3 000 €    |          |
|         | Club Français Paris Marne-la-Vallée (footgolf) | 700 €      |          |
|         | AMATA (yoga et pilates)                        | 800 €      |          |
|         | Dragons All Star Cheerleading                  | 600 €      |          |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_004-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.004

|  |          |          |
|--|----------|----------|
| Amicale du personnel                                   | 35 000 € | 35 000 € |
| Club du Prieuré  | 6 000 €  | 6 000 €  |
| Comité des fêtes                                       | 6 000 €  | 6 000 €  |
| Section jeunes sapeurs-pompiers de Chessy-Val d'Europe | 500 €    | 500 €    |
| Secours populaire                                      | 400 €    | 400 €    |
| SOS Femmes 77  | 500 €    | 500 €    |
| Ligue nationale contre le cancer                       | 500 €    | 500 €    |
| Collège Le vieux Chêne                                 | 12 000 € | 12 000 € |

**ATTRIBUE** les subventions exceptionnelles pour les associations suivantes sous conditions d'organisation effective de l'événement et de présentation de justificatifs de dépenses :

|              |   |         |         |
|--------------|---|---------|---------|
| Événementiel | Tennis Coupvray Chessy Val d'Europe - TCCVE | 3 000 € | 8 000 € |
|              | Val d'Europe Montévrain Athlétisme          | 5 000 € |         |

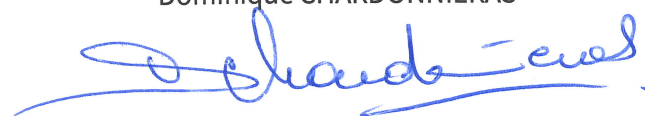
**PREND ACTE** que la dépense correspondante est prévue au budget primitif 2026.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_004-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.005</b>  |   |                                      |
|--|---|--------------------------------------|
| <b>Date de convocation :</b> 13/02/2026  |   | <b>Date d'affichage :</b> 13/02/2026 |
| L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.  |   |                                      |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18                             | Nombre de votants : 25               |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |   |                                      |
| <b>OBJET</b>   | <b>Bilan des locations de salles – année 2025</b> |                                      |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 ;</p> <p>Vu la délibération n° 2020-05-04 en date du 28 mai 2020, conférant délégation de compétence à Monsieur le Maire pour, entre autres, « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » ;</p>   |   |                                      |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_005-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.005

Vu la délibération n° 2021-12-04 en date du 17 décembre 2021, fixant les tarifs des locations des salles communales ;

Considérant que, dans le cadre de cette délégation, il est rendu compte au Conseil municipal des locations de salle réalisées pour l'année 2026, ainsi que des mises à disposition gratuites aux associations et des locations aux copropriétés ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la présentation du bilan des locations de salle en 2025.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_005-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.006</b>  |  |                        |
|--|--|------------------------|
| <b>Date de convocation</b> : 13/02/2026  | <b>Date d'affichage</b> : 13/02/2026                 |                        |
| <p>L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.</p>   |  |                        |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18                                | Nombre de votants : 25 |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |  |                        |
| <b>OBJET</b>   | <b>Bilan des concessions funéraires – année 2025</b> |                        |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2223-18, relatifs à la gestion des cimetières et des concessions funéraires ;</p> <p>Vu la délibération n° 2020-05-04 en date du 28 mai 2020, conférant délégation de compétence à Monsieur le Maire pour la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</p>  |  |                        |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_006-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.006

Considérant que le Conseil municipal doit être informé des concessions funéraires vendues ou renouvelées chaque année ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la présentation du bilan des concessions funéraires réalisées en 2025.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_006-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSEY

| <b>Délibération n° 2026.007</b>  |  |                                      |
|--|--|--------------------------------------|
| <b>Date de convocation</b> : 13/02/2026  |  | <b>Date d'affichage</b> : 13/02/2026 |
| L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.  |  |                                      |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18  | Nombre de votants : 25               |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |  |                                      |
| OBJET  | <b>Conventions d'objectifs et de financement entre avec la Caisse d'allocations familiales et la commune pour les trois crèches municipales – année 2026</b> |                                      |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Vu le Code de la sécurité sociale, notamment les dispositions relatives aux aides financières accordées par les Caisses d'Allocations Familiales aux établissements d'accueil du jeune enfant ;</p>   |  |                                      |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_007-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.007

Vu les conventions d'objectifs et de financement proposées par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2026 concernant les crèches municipales Les Petits Pas, La Bulle Enchantée et Les Trois Ours ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales accompagne financièrement les communes dans le fonctionnement de leurs établissements d'accueil du jeune enfant, notamment au travers de la Prestation de Service Unique (PSU), versée en fonction de l'activité réelle des structures et du respect des règles de fonctionnement fixées par la CAF ;

Considérant que ces conventions prévoient également l'attribution de financements complémentaires, sous forme de bonus, notamment au titre de la mixité sociale, de l'inclusion du handicap, du bonus territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, du financement des journées pédagogiques et du bonus attractivité ;

Considérant que le renouvellement de ces conventions permet de sécuriser les ressources financières nécessaires au fonctionnement des crèches municipales, tout en garantissant la qualité, l'accessibilité et l'inclusivité du service rendu aux familles ;

Considérant que les modalités précises de calcul des financements sont détaillées dans les addendum annexés aux conventions et que les aides sont versées annuellement, sur la base des bilans d'activité et financiers transmis à la CAF, dans la limite des plafonds fixés par celle-ci ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement conclues entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Chessy pour l'année 2026, relatives au fonctionnement des trois crèches municipales Les Petits Pas, La Bulle Enchantée, Les Trois Ours.

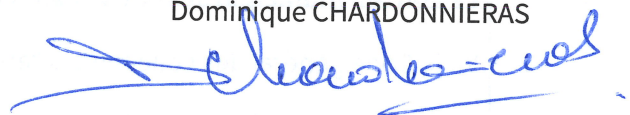
**AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer lesdites conventions, leurs addendum, ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

**PRECISE** que les recettes correspondantes, constituant des aides au fonctionnement, sont inscrites au budget communal de l'exercice 2026.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_007-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.008</b>  |  |                                      |
|--|--|--------------------------------------|
| <b>Date de convocation : 13/02/2026</b>  |  | <b>Date d'affichage : 13/02/2026</b> |
| L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.  |  |                                      |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18  | Nombre de votants : 25               |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |  |                                      |
| <b>OBJET</b>   | <b>Conventions d'accueil des enfants extérieurs à la commune de Chessy conclue avec la commune de Serris (classe ULIS)</b> |                                      |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Vu le Code de l'éducation, notamment ses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap ;</p>  |  |                                      |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_008-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.008

Vu les décisions d'orientation prises par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;

Considérant que la commune de Serris dispose d'une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) ;

Considérant qu'un élève domicilié dans la commune de Chessy est scolarisé au sein de la classe ULIS de la commune de Serris ;

Considérant que l'accueil d'un élève extérieur à la commune génère des charges de fonctionnement pour la commune d'accueil ;

Considérant qu'il convient, dans un souci d'équité financière, de définir les modalités de participation financière de la commune de résidence ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la convention d'accueil des enfants extérieurs scolarisés en classe ULIS de la commune de Serris.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_008-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.009</b>   |  |                                      |
|---|--|--------------------------------------|
| <b>Date de convocation :</b> 13/02/2026   |  | <b>Date d'affichage :</b> 13/02/2026 |
| L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.   |  |                                      |
| Membres en exercice : 29  | Membres présents : 18  | Nombre de votants : 25               |
| <b>Étaient présents :</b><br>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE   |  |                                      |
| <b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA<br>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS |  |                                      |
| <b>Absents :</b><br>Madame Sandrine LECOLLE<br>Monsieur Benoît FROMEAUX<br>Madame Malika AMEDDAH<br>Madame Béatrice SCHUMACHER  |  |                                      |
| <b>A été élue secrétaire :</b><br>Madame Dominique CHARDONNIERAS  |  |                                      |
| OBJET   | <b>Accueil de loisirs sans hébergement n°3 : modification de la fiche financière et avenants aux marchés de travaux (maîtrise d'ouvrage déléguée).</b> |                                      |
| <b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b><br><br>Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1, relatifs à la gestion des équipements communaux ;<br><br>Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;   |  |                                      |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_009-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.009

Vu la délibération n°2019-07-16 en date du 4 juillet 2019 relative à l'approbation des termes de la convention modifiée de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un ALSH n°3 de 120 places ;

Vu les délibérations n°2020-06-12 en date du 12 juin 2020 et n°2020-11-06 en date du 20 novembre 2020 relatives au concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'ALSH n°3 ;

Vu les délibérations n°2022-02-08 en date du 4 février 2022 et n°2023-02-08 en date du 17 février 2023 relatives à la validation de l'avant-projet définitif, à l'autorisation de lancement des marchés publics de travaux et à la fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre ;

Vu la délibération n°2024-40 en date du 28 juin 2024 relative à la modification de la fiche financière de l'opération ;

Vu la convention n°110-2019 confiant à Val d'Europe Agglomération une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de l'ALSH n°3 ;

Vu les marchés de travaux conclus pour la réalisation de l'ALSH n°3, situé rue des Quilles à Chessy (lot CHA24 – tranche ferme) ;

Vu les projets d'avenants aux lots n°01, 03, 05, 06, 09, 10 et 13 ;

Considérant que la commune de Chessy a confié à Val d'Europe Agglomération une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) n°3 d'une capacité de 120 places ;

Considérant que le groupement de maîtrise d'œuvre est représenté par la société GOUDENEGE & ASSOCIÉS, mandataire ;

Considérant que, dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux, des prestations supplémentaires et modificatives se sont avérées nécessaires à la bonne finalisation de l'ouvrage, à la suite d'adaptations techniques, de demandes du maître d'ouvrage, de prescriptions du maître d'œuvre et d'aléas de chantier ;

Considérant que ces prestations ont fait l'objet d'ordres de service et doivent être intégrées par voie d'avenants aux marchés concernés ;

Considérant que le montant total des avenants (hors lot n°02 – société Lifteam) s'élève à 194 502,79 € HT, portant le montant des marchés concernés de 2 521 141,16 € HT à 2 715 643,95 € HT, soit une évolution globale de +5,0 % ;

Considérant que la société Lifteam, titulaire du lot n°02, a été placée en redressement judiciaire en juin 2025 puis en liquidation judiciaire par jugement du 17 octobre 2025 ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_009-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.009

Considérant qu'une nouvelle consultation est en cours afin d'attribuer les prestations restant à réaliser pour ce lot ;

Considérant que ces circonstances, ainsi qu'un retard initial dans la phase d'études d'exécution, ont nécessité une adaptation du planning général des travaux ;

Considérant qu'après concertation avec l'ensemble des entreprises titulaires des lots, une prolongation globale du délai d'exécution de six mois est proposée, sans application de pénalités ;

Considérant que la date prévisionnelle de réception des travaux serait ainsi portée au 28 septembre 2026 ;

Considérant que ces modifications n'entraînent pas de bouleversement de l'économie générale de l'opération ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la modification de la fiche financière de l'opération relative à la construction de l'ALSH n°3, intégrant les avenants aux lots n°01, 03, 05, 06, 09, 10 et 13 pour un montant total de 194 502,79 € HT.

**APPROUVE** la prolongation du délai global d'exécution des travaux de six mois, portant la date prévisionnelle de réception au 28 septembre 2026.

**AUTORISE** le Président de Val d'Europe Agglomération, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, à conclure et signer les avenants correspondants aux marchés de travaux susmentionnés ainsi que tout acte nécessaire à leur exécution.

**AUTORISE** le maire a approuvé et signé la modification de la fiche financière de l'opération dans le cadre de l'attribution des lots en cours de consultation.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_009-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.010</b>  |  |                        |
|--|--|------------------------|
| <b>Date de convocation</b> : 13/02/2026  | <b>Date d'affichage</b> : 13/02/2026                     |                        |
| <p>L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.</p>   |  |                        |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18                                    | Nombre de votants : 25 |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |  |                        |
| <b>OBJET</b>   | <b>Bilan du cinéma studio 31 du second semestre 2025</b> |                        |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1, relatifs à la gestion des équipements communaux ;</p> <p>Vu le contrat de subventionnement conclu entre la commune de Chessy et l'exploitant du cinéma Studio 31, notamment son article 3 fixant l'obligation de remise d'un compte rendu semestriel d'activité ;</p>  |  |                        |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_010-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.010

Considérant que l'exploitant a remis le bilan d'exploitation du second semestre 2025 (du 01/07/2025 au 31/12/2025) ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la présentation du bilan d'exploitation du cinéma Studio 31 pour le second semestre 2025.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,  
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_010-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.011</b>  |  |                        |
|--|--|------------------------|
| <b>Date de convocation :</b> 13/02/2026  | <b>Date d'affichage :</b> 13/02/2026                             |                        |
| <p>L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.</p>   |  |                        |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18  | Nombre de votants : 25 |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |  |                        |
| <b>OBJET</b>   | <b>Bilan des acquisitions et cessions foncières - année 2025</b> |                        |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2241-1, imposant que le Conseil municipal soit informé annuellement des acquisitions et cessions foncières réalisées ;</p> <p>Vu les acquisitions et cessions effectuées par la commune au cours de l'exercice 2025 ;</p>  |  |                        |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_011-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.011

Considérant que le Conseil municipal doit être informé de l'ensemble de ces opérations et que ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique de la commune ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions financières réalisées par la commune pour l'exercice 2025.

**PRECISE** que ce bilan sera annexé au compte financier unique de la commune.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_011-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

| <b>Délibération n° 2026.012</b>  |   |                                      |
|--|---|--------------------------------------|
| <b>Date de convocation</b> : 13/02/2026  |   | <b>Date d'affichage</b> : 13/02/2026 |
| L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 13 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.  |   |                                      |
| Membres en exercice : 29   | Membres présents : 18   | Nombre de votants : 25               |
| <p><b>Étaient présents :</b><br/>Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b><br/>Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE<br/>Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET<br/>Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA<br/>Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe VUITTENEZ<br/>Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT<br/>Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY<br/>Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS</p> <p><b>Absents :</b><br/>Madame Sandrine LECOLLE<br/>Monsieur Benoît FROMEAUX<br/>Madame Malika AMEDDAH<br/>Madame Béatrice SCHUMACHER</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b><br/>Madame Dominique CHARDONNIERAS</p> |   |                                      |
| <b>OBJET</b>   | <b>Dénomination d'une voie nouvelle en continuité de la rue des Grands Prés afin de permettre l'adressage de l'opération immobilière située sur le lot AF5D9, parcelle cadastrée AL n°262</b> |                                      |
| <p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;</p> <p>Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;</p>  |   |                                      |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_012-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

## Délibération n° 2026.012

Vu la nécessité d'assurer un adressage clair et cohérent des voies communales, notamment pour les services publics, les services de secours et la distribution du courrier ;

Vu le permis de construire n° 077 111 24 00023 délivré le 16 juin 2025, portant sur la construction d'un établissement d'enseignement supérieur, de bureaux et d'un commerce, situé sur le lot AF5D9, correspondant à la parcelle cadastrée section AL n°262 ;

Considérant que la voie nouvellement créée a pour objet de desservir l'opération immobilière susmentionnée ;

Considérant que cette voie s'inscrit dans la continuité directe de la rue des Grands Prés et qu'elle se développe perpendiculairement à la rue Haddock, sans discontinuité de tracé ni de fonctionnalité ;

Considérant qu'il convient, pour des raisons de cohérence du réseau viaire communal, de lisibilité de l'adressage et de sécurité, d'attribuer une dénomination à cette voie nouvelle ;

Considérant le plan de situation annexé à la présente délibération ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**DENOMME** la voie nouvelle créée afin de desservir l'opération immobilière située sur le lot AF5D9, parcelle cadastrée section AL n°262, telle que figurant sur le plan annexé à la présente délibération : Rue des Grands Prés.

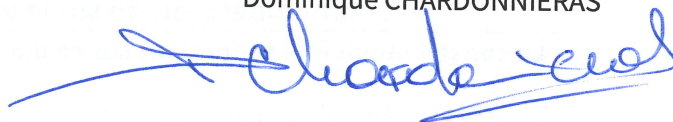
**AUTORISE** monsieur le Maire à prendre tous les actes et arrêtés nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**PROCEDE** aux notifications et mises à jour nécessaires auprès des organismes concernés (services de secours, La Poste, services fiscaux, gestionnaires de réseaux...).

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260220-DEL\_2026\_012-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026